



CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr / Site web: <http://www.snnafco.com>

Le 30 janvier 2012

DROIT DE GREVE DANS LE TRANSPORT AERIEN

La DGAC non concernée... pour le moment !

Une proposition de loi dont le but est de réduire le droit de grève dans le transport aérien a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 25 janvier 2012 à 1 h du matin.

La principale modification est d'obliger tout agent à une déclaration individuelle d'intention de grève 48 heures à l'avance.

Un amendement déposé par 2 députés prévoyait que le contrôle aérien soit inclus dans le champ d'application de cette nouvelle loi. Cet amendement a été retiré en séance.

FO reste vigilant vis à vis de toute attaque réduisant les droits et les moyens de défense des salariés.

Les personnels des aéroports et des compagnies aériennes seront en grève et manifesteront du 6 au 9 février 2012 contre cette proposition de loi.

Le SNNA-FO appelle les personnels de la DGAC à participer aux manifestations organisées dans les aéroports.

***Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ?
REJOIGNEZ LE SNNA-FO !***

Nom & Prénom :

Email :

Date de naissance :

Corps :

Affectation :

Adresse professionnelle :

A....., le..... Signature

:

Portable :

A renvoyer par fax 05 57 92 84 87, par mail ou au :
SNNA-FO, DSAC/SO, B.P. 70116
33704 MERIGNAC CEDEX